

**Commune de MARCELLUS**  
**Procès-verbal de séance du 24 Mars 2021**

**ARRONDISSEMENT : MARMANDE.**

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 14 L'an deux mille vingt et un**

**Présents : 11 Le : 24 Mars**

**Votants : 12 Le Conseil Municipal de la Commune de MARCELLUS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la MAIRIE, sous la Présidence de M. DERC Jean Claude, Maire.**

**Date de la Convocation du Conseil Municipal : 17.03.2021.**

**Présents** : DERC Jean Claude, BAZAS Jean-Marie, LAURENT Valérie, CUCCHI Maryse, REYNAUD Bernard, DUSSEAUX Jérôme, VERNEUIL Laurent, LAFITTE Laëtitia, LÉGLISE Gilles, Perrine CHABRAT-DUCASSE, PEREIRA Maria.

**Pouvoirs** : CHARRY Luc à BAZAS Jean-Marie.

**Absents** : Nicolas HRGOVIC (excusé), Jennifer CAPDEVIELLE.

**Secrétaire de séance** : LAFITTE Laëtitia.

Compte rendu du 27 février 2021 : approuvé.

**I - Dossier n° 1 : Délibération n° 7 : vote du compte de gestion 2020.**

Le compte de gestion est établi par Mme le percepteur de Marmande. Résultat : excédent : 337 975,39.

Le conseil municipal vote le compte de gestion.

**II - Dossier n° 2 : Délibération n° 8 : vote du compte administratif 2020.**

M. le Maire présente de compte administratif 2020 :

Fonctionnement : dépenses : 514 330,15 ; recettes : 817 163

Investissement : dépenses : 33 264 ; recettes : 68 407,34

Résultat : Fonctionnement : excédent : 302 832,05 ; Investissement : excédent : 35 143,34

M. le Maire ayant quitté la séance, M. Jean-Marie BAZAS est désigné président de séance.

Le conseil municipal vote le compte administratif 2020.

**III - Dossier n° 3 : Délibération n° 9 : Prise de compétence relative aux Maisons de services au public par VGA.**

VGA souhaite s'inscrire dans le dispositif national « France Services » qui vise à renforcer la présence de services publics sur les territoires. Aujourd'hui VGA n'a pas la compétence « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ». Cette prise de compétence a été validée par le dernier conseil communautaire. Il convient désormais à la collectivité de se prononcer. Après exposé, le conseil municipal valide cette prise de compétence.

**IV - Dossier n° 4 : Délibération n° 10 : actualisation des statuts de VGA.**

Les statuts de VGA datent de 2015, or depuis cette date la loi a modifié la liste et l'intitulé exact des compétences obligatoires relevant des communautés d'agglomérations. De même la répartition entre les compétences obligatoires/optionnelles/facultatives a évolué vers une répartition compétences obligatoires/supplémentaires/autres compétences. L'actualisation des statuts actuels a été validée par le dernier conseil communautaire. Il convient désormais à la collectivité de se prononcer.

Le conseil municipal valide les nouveaux statuts de VGA.

**V - Dossier n° 5 : Délibération n° 11 : cession du tracteur tondeuse.**

M. le Maire informe les membres présents que le tracteur tondeuse ne fonctionne plus (il date de 2006). Après étude de devis, il a retenu l'entreprise Tonon pour l'acquisition nouveau tracteur tondeuse. Il a également obtenu une reprise de l'ancien matériel pour un montant de 5 000 euros net de taxe (cinq mille euros). Il est demandé aux membres présents de se prononcer sur la cession de l'ancien tracteur tondeuse. Le conseil municipal vote la cession du tracteur tondeuse défectueux à l'entreprise Tonon.

**VI - Désignation d'un délégué responsable du matériel technique.**

M. le Maire désigne Gilles Léglise responsable du tracteur tondeuse et des divers matériels à l'atelier communal. M. Bernard Reynaud est désigné responsable du camion communal.

M. le Maire sera responsable des terrains communaux du football.

Une réunion sera prévue lundi avec les élus responsables et les agents concernés.

**VII- Questions diverses.**

Perrine Chabrat-Ducasse fait le point sur son groupe de travail au sein de la commission des déchets de VGA.

M. le Maire fait lecture d'un courrier reçu émanant de l'A.S.M.C. concernant la sécurité du terrain d'entraînement qui à ce jour n'est pas clôturé.

M. le Maire informe les élus que des lames de bois ont été posées le long de la clôture du parc multi sports afin de minimiser le bruit. Il précise que l'entrée de ces jeux a été déplacée et mise dans l'alignement de celle de l'aire de jeux. Il remercie Gilles Léglise pour ce travail.

La séance est levée à 23h30.

<b>N° délibération</b>	<b>OBJET</b>	<b>N° page</b>
7	Vote du compte de gestion 2020	7
8	Vote du compte administratif 2020	7
9	Prise de compétence relative aux Maisons de services au public par VGA	7
10	Actualisation des statuts de VGA	7
11	Cession du tracteur tondeuse	8